

MAITRISE D'OEUVRE

**Réalisation d'un Hôtel Resort
Château d'Esclimont**



ARCHITECTE
68 rue du Faubourg Saint-Antoine
75012 Paris
TEL: 01 53 02 22 22

Rue du Parc,
28700 Bleury-Saint-Symphorien



ARCHITECTE DU PATRIMOINE
14 place des epars
28000 Chartres
TEL: 02 37 23 71 30



PAYSAGISTE
12 rue Lagrange
75005 Paris
TEL: 01 71 73 95 19



BET GENERALISTE ECONOMISTE
3 rue de la Renaissance
-Bâtiment B
92160 Antony
TEL: 01 55 52 10 09



BET VRD
31 rue d'Estienne d'Orves
91370 Verrières le Buisson
TEL: 01 69 81 92 48

MAITRISE D'OUVRAGE



BET ENVIRONNEMENTAL
25 rue Ramuntcho - BP 40322
17313 Rochefort Cedex
TEL: 05 46 99 09 27

[Handwritten signature]

CLIMONT CASTLE INTERNATIONAL HOTEL MANAGEMENT GROUP
HOTEL MANAGEMENT GROUP
CLIMONT CASTLE INTERNATIONAL HOTEL
Rue du Parc
28700 Bleury-Saint-Symphorien
Tél. : 00 33 (2) 37 31 15 15
Fax : 00 33 (2) 37 31 57 91
SA au capital de 300 000 € - RCS O...

Cahtala Architectes

A.M.O.
26 rue Jean de la Fontaine
75016 Paris
TEL: 06 80 02 03 04



BUREAU DE CONTROLE
ZAC du Parc d'Archevillers
Rue Denis Poisson
28000 CHARTRES
TEL: 02 37 36 63 77



EXPERT FORESTIER
8 bis rue de Châteaudun
75009 Paris
TEL: 01 45 22 26 06

[Handwritten signature]

WILMOTTE & ASSOCIES
S.A.S. d'Architecture - IDF SO1206
RCS Paris B 306 494 493
68 rue du Fbg St-Antoine
75012 Paris
Tél. : 01 53 02 22 22

Titre du plan

NOTICE DE SECURITE

Date d'émission	MAI 2019	Phase	Lot	Type	Numéro	Ind
Echelle		PC		NT	PC 40-A	A

Sommaire :

1 - NOTICE SECURITE INCENDIE SUITES TYPE V1 ET V2

2- NOTICE SECURITE INCENDIE SUITES TYPE V3

3- NOTICE SECURITE INCENDIE SUITES TYPE V4

4- NOTICE SECURITE INCENDIE SPA

1 - NOTICE SECURITE INCENDIE SUITES TYPE V1 ET V2

Descriptif des activités envisagées dans l'établissement recevant du public :

Construction d'un Hôtel Resort dans le parc du château d'Esclimont.

I - Descriptif synthétique du projet ou des travaux :

L'hôtel est constitué de 17 suites de type V1 et V2 (160 m²), 9 suites de type V3 (298 m²) et 1 suite de type V4 (680 m²), et 1 bâtiment collectif Spa/piscine (1 534 m²).

1.1 - Classement proposé à la commission à l'issue des travaux réalisés :

Les activités et les effectifs sont établis en application du règlement de sécurité.

Suites type V1 et V2 :

Niveaux	Types d'activités exercées	Surfaces	Mode de calcul (pers/m ² , déclaratif, places, etc.)	Effectif public	Effectif personnel	Effectif total
RDC	PO	160 m ²	Places	4	2	6

Proposition de classement : ERP de type PO de 5^{ème} catégorie

II - Construction

- Conception et desserte

Le bâtiment est à simple RDC, accessible directement.

Une voie engin est accessible à moins de 60 m du bâtiment.

L'accès se fait par un chemin aménagé menant à une surface de stationnement au pied du bâtiment.

Une borne incendie est implantée à moins de 200 m du pied du bâtiment.

- Isolement par rapport aux tiers.

Pas de tiers à proximité, sans objet

- Résistance au feu des structures

Le bâtiment est en simple Rez-de-Chaussée – pas de prescription

- Couvertures

Le bâtiment est en simple Rez-de-Chaussée, aucun bâtiment tiers ne le domine – pas de prescription

- Façades

Le bâtiment est en simple Rez-de-Chaussée, aucun bâtiment tiers n'est présent – pas de prescription

- Solutions retenues pour l'évacuation des personnes en situation de handicap pour chaque niveau de la construction

Bâtiment à simple rez-de-chaussée, évacuations par les portes d'entrée et les baies vitrées directement sur l'extérieur.

- Locaux non accessibles au public, locaux à risques particuliers

Pas de locaux à risque particulier

- Conduits et gaines

Bâtiment à simple rez-de-chaussée, pas de conduits ou gaines

- Dégagements

Bâtiment à simple rez-de-chaussée

Effectif public + personnel de 6 personnes

Evacuation par les portes d'entrée (largeur de passage supérieure à 90 cm)

L'ensemble des circulations respecte une largeur de passage libre supérieure à 90 cm.

IV - Désenfumage

Les locaux sont désenfumés naturellement par ouverture de porte/fenêtre

V - Chauffage, ventilation, réfrigération, conditionnement d'air, production de vapeur et d'eau chaude sanitaire

Le chauffage et la climatisation sont réalisés par détente directe, via des productions par groupe VRV localisé à distance du bâtiment, et alimenté en électricité.

L'eau chaude sanitaire est produite par des ballons électriques de capacité 200 litres.

La ventilation double-flux est assurée par un moteur de ventilation implanté en faux-plafond.

VII - Installations électriques.

Aucun local de service électrique à risque n'est présent dans l'établissement.

VIII- Eclairage.

L'éclairage de sécurité sera assuré par des blocs autonomes conformément aux normes NF C 71-800 et NF C71-820, à contrôle automatique intégré (système Sati) permettant la réalisation automatique des tests réglementaires.

Les étiquettes de signalisation seront certifiées NF "affichage de sécurité" et conformes à la norme NF X 08-003 et ISO 3864 (pictogramme sur fond vert).

X - Appareils de cuisson destinés à la restauration

L'établissement est doté de kitchenettes à utilisation domestique très limitée (réchauffage ponctuel)

XI - Moyens de secours

L'établissement est doté de 2 extincteurs portatifs à eau, de contenance 6 litres.

Un poteau incendie est disponible à moins de 200 m du pied de l'établissement.

L'établissement étant à simple rez-de-chaussée dont les locaux réservés au sommeil débouchent directement sur l'extérieur, les locaux seront simplement dotés de détecteurs de fumées en nombre suffisant répartis de manière adaptée à leur configuration.

2 - NOTICE SECURITE INCENDIE SUITES TYPE V3

Descriptif des activités envisagées dans l'établissement recevant du public :

Construction d'un Hôtel Resort dans le parc du château d'Esclimont.

I - Descriptif synthétique du projet ou des travaux :

L'hôtel est constitué de 17 suites de type V1 et V2 (160 m²), 9 suites de type V3 (298 m²) et 1 suite de type V4 (680 m²), et 1 bâtiment collectif Spa/piscine (1 534 m²).

1.1 - Classement proposé à la commission à l'issue des travaux réalisés :

Les activités et les effectifs sont établis en application du règlement de sécurité.

Suite type V3 :

Niveaux	Types d'activités exercées	Surfaces	Mode de calcul (pers/m ² , déclaratif, places, etc.)	Effectif public	Effectif personnel	Effectif total
RDC	PO	298 m ²	Places	8	3	11

Proposition de classement : ERP de type PO de 5^{ème} catégorie

II - Construction

- Conception et desserte

Le bâtiment est à simple RDC, accessible directement.

Une voie engin est accessible à moins de 60 m du bâtiment.

L'accès se fait par un chemin aménagé menant à une surface de stationnement au pied du bâtiment.

Une borne incendie est implantée à moins de 200 m du pied du bâtiment.

- Isolement par rapport aux tiers.

Pas de tiers à proximité, sans objet

- Résistance au feu des structures

Le bâtiment est en simple Rez-de-Chaussée – pas de prescription

- Couvertures

Le bâtiment est en simple Rez-de-Chaussée, aucun bâtiment tiers ne le domine – pas de prescription

- Façades

Le bâtiment est en simple Rez-de-Chaussée, aucun bâtiment tiers n'est présent – pas de prescription

- Solutions retenues pour l'évacuation des personnes en situation de handicap pour chaque niveau de la construction

Bâtiment à simple rez-de-chaussée, évacuations par les portes d'entrée et les baies vitrées directement sur l'extérieur.

- Locaux non accessibles au public, locaux à risques particuliers

Pas de locaux à risque particulier

- Conduits et gaines

Bâtiment à simple rez-de-chaussée, pas de conduits ou gaines

- Dégagements

Bâtiment à simple rez-de-chaussée

Effectif public + personnel de 11 personnes

Evacuation par les portes d'entrée (largeur de passage supérieure à 90 cm)

L'ensemble des circulations respecte une largeur de passage libre supérieure à 90 cm.

IV - Désenfumage

Les locaux sont désenfumés naturellement par ouverture de porte/fenêtre

V - Chauffage, ventilation, réfrigération, conditionnement d'air, production de vapeur et d'eau chaude sanitaire

Le chauffage et la climatisation sont réalisés par détente directe, via des productions par groupe VRV localisé à distance du bâtiment, et alimenté en électricité.

L'eau chaude sanitaire est produite par des ballons électriques de capacité 200 litres.

La ventilation double-flux est assurée par un moteur de ventilation implanté en faux-plafond.

VII - Installations électriques .

Aucun local de service électrique à risque n'est présent dans l'établissement.

VIII- Eclairage.

L'éclairage de sécurité sera assuré par des blocs autonomes conformément aux normes NF C 71-800 et NF C71-820, à contrôle automatique intégré (système Sati) permettant la réalisation automatique des tests réglementaires.

Les étiquettes de signalisation seront certifiées NF "affichage de sécurité" et conformes à la norme NF X 08-003 et ISO 3864 (pictogramme sur fond vert).

X - Appareils de cuisson destinés à la restauration

L'établissement est doté de kitchenettes à utilisation domestique très limitée (réchauffage ponctuel)

XI - Moyens de secours

L'établissement est doté de 4 extincteurs portatifs à eau, de contenance 6 litres.

Un poteau incendie est disponible à moins de 200 m du pied de l'établissement.

L'établissement étant à simple rez-de-chaussée dont les locaux réservés au sommeil débouchent directement sur l'extérieur, les locaux seront simplement dotés de détecteurs de fumées en nombre suffisant répartis de manière adaptée à leur configuration.

3 - NOTICE SECURITE INCENDIE SUITES TYPE V4

Descriptif des activités envisagées dans l'établissement recevant du public :

Construction d'un Hôtel Resort dans le parc du château d'Esclimont.

I - Descriptif synthétique du projet ou des travaux :

L'hôtel est constitué de 17 suites de type V1 et V2 (160 m²), 9 suites de type V3 (298 m²) et 1 suite de type V4 (680 m²), et 1 bâtiment collectif Spa/piscine (1 534 m²).

1.1 - Classement proposé à la commission à l'issue des travaux réalisés :

Les activités et les effectifs sont établis en application du règlement de sécurité.

Suite type V4 :

Niveaux	Types d'activités exercées	Surfaces	Mode de calcul (pers/m ² , déclaratif, places, etc.)	Effectif public	Effectif personnel	Effectif total
RDC	PO	680 m ²	Places	16	4	20

Proposition de classement : ERP de type PO de 5^{ème} catégorie

II - Construction

- Conception et desserte

Le bâtiment est à simple RDC, accessible directement.

Une voie engin est accessible à moins de 60 m du bâtiment.

L'accès se fait par un chemin aménagé menant à une surface de stationnement au pied du bâtiment.

Une borne incendie est implantée à moins de 200 m du pied du bâtiment.

- Isolement par rapport aux tiers

Pas de tiers à proximité, sans objet

- Résistance au feu des structures

Le bâtiment est en simple Rez-de-Chaussée – pas de prescription

- Couvertures

Le bâtiment est en simple Rez-de-Chaussée, aucun bâtiment tiers ne le domine – pas de prescription

- Façades

Le bâtiment est en simple Rez-de-Chaussée, aucun bâtiment tiers n'est présent – pas de prescription

- Solutions retenues pour l'évacuation des personnes en situation de handicap pour chaque niveau de la construction

Bâtiment à simple rez-de-chaussée, évacuations par les portes d'entrée et les baies vitrées directement sur l'extérieur.

- Locaux non accessibles au public, locaux à risques particuliers

Pas de locaux à risque particulier

- Conduits et gaines

Bâtiment à simple rez-de-chaussée, pas de conduits ou gaines

- Dégagements

Bâtiment à simple rez-de-chaussée

Effectif public + personnel de 20 personnes

Evacuation par les portes d'entrée (largeur de passage supérieure à 90 cm)

L'ensemble des circulations respecte une largeur de passage libre supérieure à 90 cm.

IV - Désenfumage

Les locaux sont désenfumés naturellement par ouverture de porte/fenêtre

V - Chauffage, ventilation, réfrigération, conditionnement d'air, production de vapeur et d'eau chaude sanitaire

Le chauffage et la climatisation sont réalisés par détente directe, via des productions par groupe VRV localisé à distance du bâtiment, et alimenté en électricité.

L'eau chaude sanitaire est produite par des ballons électriques de capacité 200 litres.

La ventilation double-flux est assurée par un moteur de ventilation implanté en faux-plafond.

VII - Installations électriques

Aucun local de service électrique à risque n'est présent dans l'établissement.

VIII- Eclairage

L'éclairage de sécurité sera assuré par des blocs autonomes conformément aux normes NF C 71-800 et NF C71-820, à contrôle automatique intégré (système Sati) permettant la réalisation automatique des tests réglementaires.

Les étiquettes de signalisation seront certifiées NF "affichage de sécurité" et conformes à la norme NF X 08-003 et ISO 3864 (pictogramme sur fond vert).

X - Appareils de cuisson destinés à la restauration

L'établissement est doté de kitchenettes à utilisation domestique très limitée (réchauffage ponctuel)

XI - Moyens de secours

L'établissement est doté de 4 extincteurs portatifs à eau, de contenance 6 litres.

Un poteau incendie est disponible à moins de 200 m du pied de l'établissement.

L'établissement étant à simple rez-de-chaussée dont les locaux réservés au sommeil débouchent directement sur l'extérieur, les locaux seront simplement dotés de détecteurs de fumées en nombre suffisant répartis de manière adaptée à leur configuration.

4 - NOTICE SECURITE INCENDIE SPA

Descriptif des activités envisagées dans l'établissement recevant du public :

Construction d'un Hôtel Resort dans le parc du château d'Esclimont.

I - Descriptif synthétique du projet ou des travaux :

L'hôtel est constitué de 17 suites de type V1 et V2 (160 m²), 9 suites de type V3 (298 m²) et 1 suite de type V4 (680 m²), et 1 bâtiment collectif Spa/piscine (1 534 m²).

1.1 - Classement proposé à la commission à l'issue des travaux réalisés :

Les activités et les effectifs sont établis en application du règlement de sécurité.

Bâtiment SPA :

Niveaux	Types d'activités exercées	Surfaces	Mode de calcul (pers/m ² , déclaratif, places, etc.)	Effectif public	Effectif personnel	Effectif total
SS1		287 m ²	Déclaratif		4	4
RDC	PE	806 m ²	Déclaratif	50	10	60
R+1	PE	441 m ²	Déclaratif	15	15	30
TOTAL	PE	1 534 m ²	Déclaratif	65	29	94

Conformément au règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux ERP, la catégorie du bâtiment est définie suivant l'effectif déclaré par le maître d'ouvrage.

Cette déclaration établit un effectif cumulé public et personnel de 94 personnes.

Proposition de classement : ERP de type PE de 5^{ème} catégorie

II. Implantation et desserte des bâtiments

II.1 DESSERTE

Le bâtiment est desservi depuis la voie engin constituée par la route départementale 122, via un espace libre pour arriver jusqu'au pied du bâtiment, par sa façade Nord.

Le plancher bas le plus haut accessible au public des bâtiments est à moins de 8 m du niveau de référence (niveau de l'entrée principale du bâtiment et d'accès des services de secours).

II.2 ISOLEMENT DES TIERS

Sans objet.

- Bâtiment séparé des tiers par des aires libres supérieures à 4 m.
- Le plancher bas du niveau le plus haut accessible au public est à moins de 8 m du sol ;
- Il ne comporte pas, par destination, de locaux réservés au sommeil

III. Résistance au feu

III.1 STRUCTURE

Aucun niveau n'étant situé à plus de 8 mètres du sol, il en résulte les caractéristiques suivantes :

- Structure : SF 1/2 heure
- Planchers : CF 1/2 heure

Pour les éléments de structure et les planchers hauts en contact avec les locaux à risques particuliers, ces valeurs seront de 1 heure pour les locaux à risques moyens et de 2 heures pour les locaux à risques importants.

III.2 COUVERTURES

La couverture est réalisée en pierre isolée sur support en charpente métallique

Les dispositifs d'éclairage naturel en toiture, lanterneaux de désenfumage ou de ventilation seront réalisés en matériaux M3 ou M4 non gouttant.

III.3 FAÇADES

Les parois extérieures disposent d'un système d'isolation par l'extérieur composé d'un isolant en laine minérale et d'un bardage ou vêtture en pierre.

Menuiseries extérieures en aluminium

Conformément à l'article CO20, les éléments tels que les revêtements de façades, éléments d'occultation et menuiseries extérieures disposeront d'un classement de réaction au feu au moins M3.

III.4 DISTRIBUTION INTERIEURE

Le mode de distribution retenu est le cloisonnement traditionnel.

La stabilité au feu de la structure du bâtiment requise étant de ½ heure, la distribution intérieure respectera les prescriptions suivantes :

- Parois entre locaux et dégagement accessibles au public : coupe-feu de degré ½ heure et portes pare flamme de degré ½ heure.
- Parois entre locaux accessibles au public ou non accessibles au public à risques courants : pare flamme ½ heure.

III.5 LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS

III.5.1 LOCAUX A RISQUES IMPORTANTS :

Sans objet, le bâtiment n'étant pas doté de chaufferie (Le chauffage et la climatisation sont réalisés par détente directe, via une production par groupe VRV localisé à distance du bâtiment, et alimenté en électricité).

III.5.2 LOCAUX A RISQUES MOYENS :

- Réserves, dépôts
- Local ménage
- Local CTA

Parois et plancher haut des locaux à risques moyens : coupe-feu de degré 1 heures et porte coupe-feu de degré ½ h équipée d'un ferme-porte.

III.5.3 DEGAGEMENTS

Compte tenu des effectifs maxima accueillis par niveau, et cumulés, le bilan des dégagements exigibles et réalisés pour chaque ensemble, figure dans le tableau ci-après.

Niveau	Effectif maxi		Dégagements exigibles				Dégagements réalisés				Observations
	Niveau	Cumul	Sorties		Escaliers		Sorties		Escaliers		
			NB	UP	NB	UP	NB	UP	NB	UP	
Niveau 1	30		1	1	1	1	1	1	1	2	Conforme
Niveau 0		94	2	2			4	8			Conforme

Circulations horizontales

Les portes susceptibles d'être utilisées dans les deux sens pour gagner une sortie sur l'extérieur s'ouvriront en va-et-vient et comporteront une partie vitrée à hauteur de vue.

Toutes les circulations horizontales présenteront une largeur minimale de 2UP.

III.5.4 SOLUTIONS RETENUES POUR L'EVACUATION DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Niveau 1 :

Au Niveau 1 l'évacuation des personnes à mobilité réduite sera effectuée directement vers l'extérieur ; la distance à parcourir depuis un point quelconque de tout local est conforme aux prescriptions réglementaires.

Niveau 0 :

Le niveau 0 dispose de quatre dégagements permettant d'évacuer directement sur l'extérieur.

III.5.5 DESENFUMAGE

1.1.1. DESENFUMAGE DES LOCAUX.

Les locaux présentant une surface de plus de 300 m² seront désenfumés naturellement par ouverture des ouvrants donnant sur l'extérieur.

Les zones de vestiaires présentant des surfaces unitaires inférieures à 100 m² ne seront pas désenfumées.

1.1.2. DESENFUMAGE DES CIRCULATIONS

- Escaliers

RAS

- Circulations horizontales

RAS

1.2. CHAUFFAGE, VENTILATION, EAU CHAUDE SANITAIRE

1.2.1. PRODUCTION DE CHALEUR ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE

Le chauffage et la climatisation sont réalisés par détente directe, via une production par groupe VRV localisé à distance du bâtiment, et alimenté en électricité)

1.2.2. VENTILATION

Des installations de ventilation mécaniques simple et double flux seront installées. Ces installations seront de type « *ventilation générale* ». Des clapets seront installés à chaque traversée de paroi délimitant des zones de sécurité, et à chaque traversée de plancher. Ces clapets seront équipés de fusibles thermiques.

Des installations de ventilation mécanique contrôlée simple flux seront installées dans les locaux sanitaires, réserves et locaux entretien.

Des installations de ventilation mécanique contrôlée double flux seront installées dans les locaux d'activité spa (piscine, massage, fitness, yoga, etc...)

L'installation sera conforme au règlement de sécurité incendie.

1.2.3. CHAUFFAGE DES LOCAUX

Chauffage des locaux par ventilo convecteur.

Centrales de traitement d'air avec batterie à eau chaude pour les zones traitées en double flux.

1.3. INSTALLATIONS ELECTRIQUES

La desserte électrique sera assurée depuis le TGBT, suivant l'alimentation existante du bâtiment.

L'ensemble des installations électriques des locaux sera fait à partir du TGBT.

La mise à la terre sera créée. Les liaisons équipotentielle seront interconnectées.

La distribution de courant fort s'effectuera selon le régime de neutre TT.

1.3.1. ECLAIRAGE NORMAL

L'éclairage normal sera réalisé conformément aux normes et aux dispositions des articles EC 1 à EC 6 du règlement de sécurité dans le ERP.

1.3.2. ECLAIRAGE DE SECURITE

L'éclairage de sécurité sera assuré par des blocs autonomes conformément aux normes NF C 71-800 et NF C71-820, à contrôle automatique intégré (système Sati) permettant la réalisation automatique des tests réglementaires.

Les étiquettes de signalisation seront certifiées NF "affichage de sécurité" et conformes à la norme NF X 08-003 et ISO 3864 (pictogramme sur fond vert).

Il comprendra l'éclairage d'évacuation (balisage) dans les circulations verticales et horizontales, les dégagements, au droit des sorties et des changements de direction, ainsi que dans les locaux accessibles à 50 personnes ou plus.

L'ensemble sera réalisé conformément aux normes et dispositions des articles EC 7 à EC 15 du règlement de sécurité dans le ERP.

1.4. ASCENSEURS

Les dispositions des articles AS seront respectées pour l'appareil installé.

L'appareil élévateur sera équipé d'un dispositif de non arrêt.

1.5. MOYENS DE SECOURS

1.5.1. MOYENS D'EXTINCTION

La couverture globale de l'établissement sera assurée au moyen de la borne incendie existante située à l'angle de la rue du château (RD122) et l'allée de la Rochefoucault, soit à 120 m de l'accès pompier au Spa, en façade Nord.

Dans le bâtiment, la défense contre l'incendie sera assurée par :

- Des extincteurs à eau pulvérisée de 6 litres minimum placés à proximité de chaque sortie des niveaux avec un minimum d'un appareil pour 200 m², de telle sorte que la distance maximale à parcourir pour atteindre un appareil ne dépasse pas 15 m ;
- Des extincteurs appropriés aux risques particuliers.

1.5.2. DISPOSITIONS VISANT A FACILITER L'ACTION DES SAPEURS-POMPIERS

Un plan schématique, sous forme de pancarte inaltérable, sera apposé à l'entrée de chaque bâtiment pour faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers.

Il représentera au minimum, le niveau 0 et niveau 1 du bâtiment.

Y figureront, suivant les normes en vigueur, outre les dégagements et les cloisonnements, l'emplacement des :

- divers locaux techniques et autres locaux à risques particuliers ;
- dispositifs et commandes de sécurité ;
- organes de coupure des fluides ;
- organes de coupure des sources d'énergie ;
- moyens d'alarme.

1.5.3. EQUIPEMENT D'ALARME

L'établissement disposera d'un équipement d'alarme du type 4.

Fonction évacuation

La diffusion de l'alarme générale par les diffuseurs sonores et lumineux (placés dans les circulations) dans l'établissement sera obtenue sans temporisation après action sur la commande « évacuation générale » du tableau de signalisation.

Le signal sonore de l'alarme sélective sera identifiable uniquement par le personnel auquel il est destiné.

Fonction compartimentage

Les portes DAS doivent être toujours en position fermées car non asservies.

Système d'alerte

La liaison avec les sapeurs-pompiers sera réalisée par téléphone urbain.

Consignes et affichage

Des consignes, fixant la mission à remplir par le personnel en cas d'incendie, seront établies et préciseront en particulier :

- Le mode d'appel des sapeurs-pompiers ;
- L'évacuation des occupants et du personnel ;
- Les premières dispositions à prendre pour faciliter l'intervention rapide des sapeurs-pompiers :
 - Ouverture des portes ;
 - Désignation d'un guide pour les conduire à l'endroit du sinistre.
- L'utilisation des moyens de secours propres à l'établissement.

Des inscriptions bien visibles, de jour comme de nuit, signalant les sorties et les chemins les plus courts qui y conduisent, seront disposées dans l'ensemble de l'établissement, de façon que, de tout point des locaux ouverts au public, on en aperçoive au moins une.

Une plaque signalétique bien visible portant la mention : "PORTE COUPE-FEU A MAINTENIR FERMEE" sera apposée sur les portes coupe-feu (ou pare-flammes) à fermeture permanente.

Une plaque indicatrice de manœuvre sera installée, d'une façon inaltérable, près des dispositifs de commande et de coupure ayant une fonction de sécurité.

Le dispositif de coupure d'urgence sera situé dans une zone non-accessible au public.